



À l'intention des agents et fournisseurs

Rappel - Identification des caisses de transport

Voici un rappel au sujet du point 2 de la page 1 - *Identification de la caisse de transport* du [Guide – Caisses de transport](#).

Vous devez inscrire **l'une ou l'autre** des mentions suivantes et non toutes :

- Le numéro de lot **ou** date de production **ou** date de péremption **ou** numéro du bon de commande

De plus, lors de la préparation de la commande, tant pour les produits courants que pour les spécialités en approvisionnement continu, le goulot des bouteilles doit être vers le haut. Le tout, pour des raisons de sécurité lors de la mise en tablettes des produits.

Par contre, pour les produits de spécialité par lot, l'orientation du goulot des bouteilles n'a pas d'importance, du moment que l'information est inscrite sur la caisse.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter
le **S**ervice d'**A**ssistance aux **R**elations d'**A**ffaires (SARA),
par courriel à sara@saq.qc.ca ou par téléphone au 514 254-2711.